



« Vous donner la parole et la faire entendre »

LANCEMENT DES ATELIERS CITOYENS



Le 9 février 2016, la CNDP a signé un accord de partenariat avec le Secrétariat général pour la Modernisation de l'action publique (SGMAP) portant sur un nouveau format d'expression de la parole et de l'expertise citoyenne : les « ateliers citoyens ». Ce dispositif ambitieux tire son inspiration des célèbres « conférences de citoyens », répandues en Europe du Nord, que la Commission nationale avait expérimentées avec succès dans le cadre du débat public « CIGEO » sur le stockage profond des déchets nucléaires à Bure.

Ce dispositif doit permettre d'obtenir un avis collectif et éclairé des citoyens pour répondre aux questions que se posent certaines administrations (sujets à forts enjeux ou concernant l'évolution des finalités de certaines politiques publiques). La première application de ce dispositif interviendra au printemps prochain.

Après le débat citoyen planétaire, les ateliers citoyens sont une occasion unique pour la CNDP de poursuivre son ambition de faire entendre la voix des citoyens dans les administrations.

Christian LEYRIT

Photo : signature du partenariat par Laure DE LA BRETECHE, secrétaire générale pour la modernisation de l'action publique auprès du Premier ministre, et Christian LEYRIT.

À LA UNE



Démocratisation du dialogue environnemental
Le CNTE donne un avis favorable au projet d'ordonnance

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE) réuni le 16 février dernier

sous la présidence de Mme Ségolène ROYAL, Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, a donné un avis favorable sur le projet d'ordonnance relative à la démocratisation du dialogue environnemental.

Ce projet prévoit plusieurs mesures proposées par la CNDP et élargit sensiblement son champ de compétence.

[Lire l'avis du CNTE](#)

LES DERNIÈRES DÉCISIONS



Plénière du 3 février 2016 Toutes les décisions prises par la Commission

Débats publics : décision du maître d'ouvrage pour les projets de Center Parcs dans le Jura et en Saône-et-Loire. Concertations post-débats publics : nomination d'un garant veillant au processus de participation du public pour le dispositif d'information et de concertation suite au débat public sur le projet ferroviaire de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire. Point sur l'ordonnance « démocratisation du dialogue environnemental ».

Télécharger le communiqué

L'ACTU DÉBAT PUBLIC



Projets « Center Parcs » Décision du maître d'ouvrage

Pierre & Vacances Center Parcs, tirant les enseignements du débat, a décidé, avant de se prononcer sur la poursuite des projets, de procéder à des études complémentaires. Ces études concerneront la voirie et l'accès aux Center Parcs, les eaux naturelles, les réseaux et les retombées du projet sur le tourisme local. P&V s'engage, en cas de décision de poursuite du projet à l'issue de ces étapes complémentaires, à mettre en place un processus de participation ad hoc afin de poursuivre les échanges avec les citoyens.

[Lire la décision \(Saône-et-Loire\)](#)



Projet « A31 bis »
Décision du maître d'ouvrage

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, et le secrétaire d'Etat chargé des transports, ont annoncé leur décision quant à la poursuite du projet autoroutier entre Gye et la frontière luxembourgeoise. Ils ont notamment retenu le principe de l'aménagement progressif de la liaison autoroutière et le recours à la concession sur certains tronçons, ainsi que la mise en place d'une concertation avec le public, sous l'égide d'un garant qui devra être nommé par la CNDP.

[Lire la décision](#)



Loi du 2 février 2016 sur la fin de vie Une possible intervention de la CNDP

«[...] Tout projet de réforme sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé doit être précédé d'un débat public sous forme d'états généraux. Ceux-ci sont organisés à l'initiative du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, après consultation des commissions parlementaires permanentes compétentes et de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques.

L'avis de ces commissions et de l'Office inclut une appréciation sur l'opportunité, pour le Gouvernement, de mobiliser, dans les conditions prévues à l'article L121-10 du code de l'environnement, le concours de la Commission nationale du débat public.[...] »

La loi n°2016-87 du 2 février 2016

AGENDA



Colloques, manifestations, événements

10 et 11 mars 2016

[La concertation dans les territoires au service de l'environnement](#)

Ilaria CASILLO, vice-présidente de la CNDP, participera à cette rencontre nationale organisée par la Fondation de France dans le cadre du programme « Comédie », à Lyon. Les échanges auront lieu autour d'une table ronde (« La concertation sert-elle l'environnement ? ») et d'ateliers : « Les champs de la rencontre entre la concertation et l'environnement », « Les publics et les acteurs de la concertation », « Méthodes et nouveaux enjeux ».

25 mars 2016

Emma BOTHOREL, chargée de mission auprès du Président, participera à l'un des jurys de sélection de la prochaine promotion de l'Institut de l'Engagement, qui valorise les parcours civiques.

Suite au colloque « Chercheur.e.s et acteur.e.s de la participation : Liaisons dangereuses et relations fructueuses » organisé à l'Université Paris 8-Saint-Denis les 29 et 30 janvier 2015.

[Téléchargez les actes du colloque](#)



Publications et initiatives numériques

La coordination nationale « Pas sans Nous » et l'Institut de la Concertation recueillent des expériences concrètes auprès de tous ceux qui participent à la politique de la ville : les habitants membres des conseils citoyens, les associations et acteurs locaux, les agents des villes et des agglomérations, les services de l'État, les élus, etc.

[Remplissez le questionnaire en ligne](#)
[« Journée Conseils citoyens »](#)

Claude CHARDONNET, Corinne LEPAGE, Philippe LEDENVIC, Bertrand PANCHER et d'autres ont collaboré au sommaire de la revue « Responsabilité & Environnement » publiée en janvier 2016, et intitulé « La participation des populations aux décisions environnementales ».

Téléchargez la contribution de Christian LEYRIT à ce numéro : [Débats publics : démocratiser et légitimer les décisions](#)

En marge de son rapport annuel en cours de finalisation, la CNDP a dressé un rapport d'activité de sa communication numérique pour 2015.

[Téléchargez ce rapport](#)



Cette lettre d'information est publiée en licence Creative commons cc-by 2016 Commission nationale du débat public, à partager librement. L'iconographie (photos) est cc-by CNDP sauf : « CNTE » cc-by MEEM, « Ateliers citoyens, signature du partenariat SGMAP / CNDP » copyright SGMAP/MCOM, « Center Parcs » cc-by-nc-nd flickr/fs999, « A31 bis » cc-by-nc flickr/chriszwolle ; icônes GPL Oxygen Icons, Web Design Creatives et Oliver Scholtz.

La loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations transmises. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant à exercer auprès de la CNDP. Sauf opposition écrite de votre part, ces informations pourront être communiquées à des tiers dans le strict cadre des missions de l'établissement.

Directeur de la publication : Christian Leyrit

Commission nationale du débat public

244, boulevard Saint-Germain

Paris 75007

France